

Belgian Disability Forum – Rapport d’activités 2015

1. Introduction

Ce rapport d’activités a pour objectif de donner une vision fidèle de la manière dont le Belgian Disability Forum asbl (BDF) a rempli ses missions au cours de l’année 2015.

Il n’entre pas dans les moindres détails de tout ce qui est réalisé sur une année. Le Conseil d’administration tient à souligner que la masse de travail à couvrir est considérable et que le secrétariat compte un nombre limité de personnel.

L’année 2015 a été celle d’un « retour à la normale » au niveau de la force de travail du secrétariat. Néanmoins, il a fallu tenir compte de la nécessité de combler l’arriéré accumulé au cours des 3 années précédentes et de la nécessité de permettre au personnel de récupérer nombre d’heures supplémentaires accumulées, principalement dans l’optique de la finalisation du rapport alternatif.

Le plan d’action 2015 avait tenu compte au mieux de ces réalités, en mettant en mouvement le redéploiement de l’action du BDF, tout en admettant qu’il serait encore nécessaire de cibler son action sur certains objectifs prioritaires.

Le Conseil d’administration tient à renouveler ses remerciements au secrétariat pour les résultats atteints grâce à son investissement enthousiaste.

Au niveau des thématiques suivies, le BDF a connu cette année 2015 un basculement important. Celui-ci était prévu. Après 3 années fortement centrées sur la réalisation du rapport alternatif du BDF sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées, le BDF s’est, cette année, focalisé sur l’utilisation des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées dans le développement des politiques qui ont un impact sur la vie des personnes handicapées.

2. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

a) Diffusion et communication

Tout au long de cette année 2015, le BDF a profité de chaque occasion pour signaler aux décideurs politiques qu’ils doivent tenir compte du contenu de l’UNCRPD dans leurs prises de décisions. Cet aspect est devenu un « leitmotiv » dans tous les écrits du BDF.

L’objectif de rencontrer chaque ministre ou secrétaire d’état fédéraux ayant une compétence présentant un intérêt pour les personnes handicapées a été réalisé. Cela s’est fait de manière couplée avec les rencontres planifiées par le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées (CSNPH).



Les représentants du BDF ont ainsi pu insister, aux côtés de ceux du CSNPH, sur la nécessité de mettre en œuvre l'UNCRPD et, particulièrement, de consulter les structures représentatives des personnes handicapées (Reco 8) pour tout dossier ayant une implication pour les personnes handicapées lors des rencontres avec :

- Madame la secrétaire d'état aux personnes handicapées (Elke Sleurs), les 14 janvier 2015 et 04 juin 2015. Ces rencontres ont été l'occasion d'insister sur :
 - l'utilisation de l'expression « Personen met een beperking » en flamand, qui pose problème en ce sens qu'elle n'est pas suffisamment neutre. Le terme « handicap » doit être privilégié
 - l'implication du CSNPH dès le début des processus de réflexion : accord de la Secrétaire d'Etat et décision en conseil des ministres du 27 mars 2015 sur la mise en place d'un référent handicap et la mise en œuvre du handistreaming dans les cabinets et administrations fédéraux
 - la mise en place de conseils d'avis à tous les niveaux de pouvoir régionaux et communautaire (Reco 9) : ce n'est pas de la compétence de la Secrétaire d'Etat, mais celle-ci a promis de sensibiliser ses homologues.
 - la récolte de données statistiques et la mise en place d'indicateurs (Reco 43) : accord de la Secrétaire d'Etat
 - l'activation et l'emploi des personnes handicapées
 - la carte de mobilité, la Secrétaire d'Etat ayant promis son soutien sur ce dossier
- Le Ministre de l'emploi (Kris Peters), le 4 février 2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - les recommandations 38 et 37 faites à la Belgique par le Comité des droits des personnes handicapées qui doivent trouver leur concrétisation dans des dossiers tels que l'emploi dans le secteur privé
 - la réinsertion professionnelle après une incapacité de travail, la notion d'« emploi convenable »
 - le dossier des « avantages sociaux » octroyés pour compenser les surcoûts liés au handicap...
- La Ministre des affaires sociales (Maggie De Block), le 6/2/2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - la notion de *Handistreaming*
 - l'accès aux soins de santé pour tous
 - l'observatoire des maladies chroniques

- la sortie du modèle médical (Reco 7)

La Ministre a confirmé :

- son attention sur la non-discrimination et les droits de l'homme
 - qu'elle chercherait comment intégrer le CSNPH dans l'enquête santé et dans l'Observatoire des maladies chroniques
 - l'amélioration de l'accès aux soins de santé
 - que son cabinet serait représenté lors des réunions plénières du CSNPH abordant des points relatifs à ses compétences
- Le cabinet du Premier ministre, le 2 mars 2015. La rencontre a balayé un champ très large. Nous pointerons particulièrement les aspects suivants :
 - le respect du prescrit de l'UNCRPD
 - la nécessité de mettre en place un plan d'action relatif au handicap : recommandation 5 du Comité des droits des personnes handicapées (Reco 5)
 - la séparation très nette des rôles : le rôle politique du Premier, le rôle consultatif de l'associatif et la nécessité de développer la concertation
 - l'importance du processus d'*Handistreaming*
 - le processus législatif en cours sur la situation des aidants proches
 - l'importance de la sensibilisation pour favoriser la participation des personnes handicapées à la société (Reco 18)
 - l'enjeu des statistiques pour une approche réaliste des réalités du handicap (Reco 43)
 - Le cabinet de la Ministre de la mobilité, le 16 mars 2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - l'obtention d'une promesse concernant la diminution du délai de « prénotification » lors des déplacements en trains nécessitant la présence d'une assistance
 - l'urgence de développer la carte de mobilité (*InclEUsiv Card*)
 - la nécessité de prendre en compte le handicap dès la rédaction des cahiers de charge lors du lancement de marchés publics

Par contre, les représentants de la ministre ont été tout à fait fermés aux arguments avancés pour les amener à adapter la réglementation sur l'application des tarifs de bord. Ces



arguments étaient pourtant systématiquement basés sur les principes de l'UNCRPD. Concrètement, les participants à cette réunion ont bien dû constater la totale méconnaissance des réalités du handicap dans le chef de leurs interlocuteurs...

- Le ministre de la Justice (Koen Geens) : 15 avril 2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - la problématique de l'internement de personnes handicapées dans les annexes psychiatriques des prisons
 - la protection juridique (Reco 24)
 - la prise en compte de la réalité du handicap dans l'ensemble des dossiers traités par la justice
 - l'accessibilité des bâtiments de justice (Reco 22)
- Le ministre de l'intégration sociale (Willy Borsus) : 5 mai 2015
Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - l'importance de l'articulation du travail entre le cabinet de l'intégration sociale et le cabinet de la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées
 - le nécessaire relèvement du seuil de pauvreté

Le ministre s'est engagé à accorder une attention particulière à la fonction consultative
- Le ministre des pension (Daniel Bacquelaine) : 20 mai 2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - l'importance de la fonction consultative
 - la neutralité des aménagements de fin de carrière pour les personnes handicapées sur le calcul de leur pension
 - le montant peu élevé de la pension et la situation de pauvreté corrélative d'un grand nombre de personnes handicapées en raison d'une carrière amputée par la maladie ou le handicap

Le représentant du Ministre s'est engagé à faire appel à l'expertise du CSNPH dans le cadre contraignant de l'accord gouvernemental. Il s'est engagé à prendre en compte les défis exposés pour la définition du régime de « points »
- Le Ministre des finances (Van Overtveldt) : 11/12/2015. Cette rencontre a été l'occasion d'insister sur :
 - la fiscalité TVA sur le travail des avocats
 - la fiscalité TVA sur les appareils notamment pour les personnes malvoyantes a été évoquée

- le Ministre a entendu les arguments et va revoir ces points avec sa cellule de travail
- Le cabinet du ministre de l'intérieur (Jan Jambon) : rencontre demandée, mais pas finalisée
- Le Ministre de la fonction publique (Steven Vandeput) : rencontre demandée, mais pas finalisée

Ces réunions se sont avérées très utiles, tant en termes de contenu qu'en termes de positionnement. C'était la première fois que les représentants rencontraient systématiquement un nombre important de ministres dans des rencontres « bilatérales ».

Les réunions étaient bien préparées, sur base de la compétence des représentants du CSNPH et du BDF et se basaient à la fois sur le contenu de l'UNCRPD, sur le rapport alternatif du BDF et sur les recommandations du Comité des droits des personnes handicapées. Une mise en perspective a à chaque fois eu lieu avec l'accord de Gouvernement d'une part et les notes de politique générale propre à chaque ministre d'autre part.

Elles ont été l'occasion de faire un état des lieux très concret des dossiers les plus importants pour les personnes handicapées. Elles ont aussi permis de montrer le sérieux des représentants des personnes handicapées et l'importance de travailler structurellement avec le conseil d'avis institué et avec le représentant officiel de la Belgique au sein de l'EDF, à savoir respectivement le CSNPH et le BDF.

Ces aspects ont été répercutés lors des réunions de la Plateforme des conseils d'avis (cf. titre 7).

En parallèle des rencontres avec les ministres fédéraux, le BDF a sollicité des rencontres avec les assemblées parlementaires dans le but de garantir que le contrôle parlementaire sera le plus effectif possible.

C'est ainsi qu'une rencontre a eu lieu, le 3 juillet 2015, entre une délégation du BDF et Philippe Courard, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette rencontre a donné lieu aux conclusions suivantes :

- concernant la création d'un conseil consultatif, Monsieur Courard portera le projet en tant que Président du groupe Ps et écrira en ce sens au Ministre président
- la mise en chantier d'un plan handicap sera présentée comme la raison d'être principale de la création du Conseil consultatif
- l'aspect « inclusion » sera renforcé dans les discussions en matière d'éducation permanente
- l'accessibilité du site du Parlement de la Communauté française fera l'objet d'une attention particulière dans le futur

De la même façon, une délégation du BDF a rencontré Karl-Heinz Lambertz, Président du Parlement de la Communauté germanophone, le 17 septembre 2015. Monsieur Lambertz a insisté sur

- le fait que l'implémentation de l'UNCRPD est une priorité haute. A ce niveau, la Communauté germanophone a développé son plan d'action handicap, qui, cependant, ne comporte pas d'échéancier
- l'importance de l'approche transversale sans nier, sans en faire un absolu pour autant : l'expérience prouve que des mesures spécifiques restent nécessaires dans certaines situations : « tout le monde doit tout faire et finalement personne ne fait rien »
- pour ce qui est de la mise en place d'un réel conseil consultatif des personnes handicapées, il a exprimé son mécontentement par rapport à la recommandation du Comité des droits des personnes handicapées qui ne reconnaît pas le Kleines Forum alors que celui-ci remplit correctement ce rôle selon lui

Malheureusement, malgré les efforts déployés par le secrétariat, il n'a pas été possible de fixer une date de rencontre avec les autres présidents d'assemblée. Une promesse a cependant été faite par André Antoine, Président du parlement wallon, pour 2016.

b) Conférence des Etats parties

Le Président du BDF, Pierre Gyselinck et la Présidente du CSNPH, Gisèle Marlière, ont représenté la société civile belge lors de la Conférence des Etats-Parties à l'UNCRPD.

Le BDF a participé à la réunion préalable du Coormulti¹ du 7 mai 2015 chargée de préparer l'intervention de la Belgique lors de cette conférence. Il a participé à la rédaction de la déclaration lue lors de la séance inaugurale par le chef de la délégation officielle de la Belgique.

La déclaration de la Belgique a porté sur les aspects suivants :

- le rapportage et la présentation au Comité des droits des personnes handicapées
- l'importance des rapports alternatifs
- la pauvreté chez les personnes handicapées
- l'importance des données statistiques et d'une définition commune du handicap

Les amendements proposés par le BDF ont tous été intégrés. Cela a permis au BDF et au CSNPH d'approuver le contenu de la déclaration officielle de la Belgique.

Les frais inhérents à cette participation ont été pris en charge par la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Ce faisant, celle-ci s'est conformée au prescrit de la Convention des nation unies sur les droits des personnes handicapées.

¹ Coormulti : réunion de coordination organisée par les services du SPF Affaires étrangères dans le cadre de la participation de la Belgique aux conférences internationales. Y sont invités les administration compétentes des entités fédérées. Dans le cadre de l'UNCRPD, la société civile participe à certaines réunions de Coormulti.

c) Visite du Commissaire aux droits de l'homme

Le 14 septembre 2015, le BDF a rencontré le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Monsieur Nils Muiznieks, dans la cadre de sa visite de cinq jours en Belgique.

Cette rencontre a été l'occasion de lui expliquer de manière précise quels sont les domaines dans lesquels les personnes handicapées ne bénéficient pas des droits humains sur un pied d'égalité avec l'ensemble des citoyens belges.

Ont ainsi été mis en évidence

- les problèmes liés à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection juridique
- la lenteur avec laquelle les Communautés font évoluer leur système d'enseignement vers un réel enseignement inclusif
- les difficultés rencontrées dans le secteur de l'hébergement où le manque de services freine le développement de solutions alternatives à l'institution
- la situation particulièrement pénible en matière d'internement et particulièrement en matière de situations d'urgence dans les annexes psychiatriques des prisons

Monsieur le Commissaire doit transmettre ses observations à l'Etat belge.

d) Rencontre avec des délégations étrangères

L'année 2015 a, de nouveau, été l'occasion pour le BDF de recevoir des visiteurs d'autres pays et de partager avec eux à propos de son rapport alternatif ou d'une partie de celui-ci.

1. Patrick Gohet, adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité : le 27/05/2015

Au cours de cette rencontre, le BDF a reçu des explications sur les procédures de mise en œuvre des directives non-discrimination en France.

De son côté, le BDF a expliqué ce qu'il a fait en matière de mise en œuvre de l'article 33 de l'UNCRPD et en matière de rapport alternatif. La discussion a également porté sur la problématique de l'accueil de personnes handicapées françaises dans les institutions et écoles belges. Monsieur Gohet a confirmé que ce dossier serait l'un des points d'attention du Défenseur durant les mois à venir.

2. SOSTE, Conseil national finlandais : le 1/06/2015

SOSTE, fédération finlandaise pour les affaires sociales et la santé a mené une visite de 3 jours à Bruxelles pour permettre à ses membres d'acquérir une vue concrète du

fonctionnement des institutions européennes. La délégation comptait 25 participants, tous cadres d'une institution membre de la fédération, parmi lesquelles des organisations de personnes handicapées.

Elle a profité de l'occasion pour rencontrer le BDF. Les sujets abordés ont été : l'organisation de la représentation des personnes handicapées, l'implémentation de l'UNCRPD et le mode de financement de l'associatif.

A ce titre, il est important de voir que SOSTE tire son financement de la loterie finlandaise et dispose d'un budget annuel de 6 millions d'euros qui lui permet d'employer plus de 50 collaborateurs.

3. Andrew Denton, journaliste australien : le 24/07/2015

Andrew Denton est un « journaliste vedette » en Australie qui produit des reportages sur des sujets « chauds » de l'actualité politique nationale. Durant l'été 2015, il a mené une série d'entretiens en Europe dans le cadre du débat relatif à la mise en place d'une législation sur l'euthanasie dans son pays.

Les Pays-Bas et la Belgique étaient évidemment ses cibles principales. En rencontrant le BDF, ce qui l'intéressait était surtout de mesurer le danger potentiel d'une loi sur l'euthanasie pour les personnes handicapées.

Le BDF lui a expliqué quel était le contenu de la loi Belge et les limites de son application. Il est resté dans les limites des repères qui avaient été déterminés dans le cadre de la défense de son rapport alternatif : la loi sur l'euthanasie a été débattue et votée dans le cadre d'une procédure démocratique. A partir du moment où les précautions prises dans le cadre de la loi sont strictement respectées, il n'y a aucune raison que les personnes handicapées soient particulièrement insécurisées par l'euthanasie.

A l'inverse, disposer d'un cadre légal clair constitue un avantage indéniable.

4. Madame Tekeli (Turquie) : le 16/09/2015

Madame Didem Tekeli est coordinatrice de projet auprès de l'association turque *Human Rights in Mental Health*.

Lors de cette rencontre, la discussion a porté sur l'organisation de la représentation des personnes handicapées en Belgique, leur financement, le travail réalisé pour parvenir à la rédaction et à la défense du rapport UNCRPD, les développements autour de l'article 12 de l'UNCRPD relatif à personnalité juridique.

De son côté, Madame Tekeli a expliqué la difficulté pour faire progresser la prise en charge des personnes confrontées à des problèmes de santé mentale en Turquie : la prise en charge continue à reposer presque exclusivement sur la cellule familiale.

Madame Tekeli a pris contact avec l'ANAHM pour poursuivre l'approfondissement de la thématique.

5. Fédération norvégienne des organisations de personnes handicapées (FFO) : le 12/11/2015

La délégation du FFO était composée de 7 personnes. Elle était particulièrement intéressée par la méthodologie mise en place par le BDF pour rédiger son rapport alternatif, dans la mesure où le FFO est justement plongé dans le processus de rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Norvège.

Une différence importante est apparue par rapport à ce qu'a connu le BDF : le Comité des droits des personnes handicapées a désormais limité les rapports alternatifs à 40 pages maximum alors qu'à l'époque de la rédaction du rapport alternatif du BDF, il n'y avait pas de limites. Cela rend l'approche complètement différente et réduit très fortement la possibilité de rendre compte des réalités de terrain.

e) Autres actions dans le cadre des traités « Droits de l'Homme »

L'examen de l'état d'avancement national des traités relatifs aux « droits de l'Homme » se réalise selon des rythmes variables. Beaucoup abordent des questions qui présentent de l'intérêt pour les personnes handicapées. Grâce à la rédaction de son rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD, le BDF dispose d'un outil de base qui lui permet de préparer de manière efficace des rapports sur ces autres traités de la sphère des droits de l'homme.

1. Soumission du BDF dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU)

Au cours de cette année 2015, le BDF a remis à l'ONU une « soumission » sur l'Examen Périodique universel. Tous les 4 ou 5 ans, les progrès réalisés par la Belgique sur l'ensemble des droits de l'homme sont analysés par l'ensemble des Etats membres de l'ONU.

L'examen de la Belgique étant prévu le 20 janvier 2016, les soumissions de la société civile étaient attendues pour le 20 juin 2015.

La soumission du BDF portait sur les aspects suivants :

- les problèmes liés à la transversalité dans le cadre de la Belgique fédérale



- l'éducation
- l'emploi
- le niveau de vie
- l'accessibilité aux transports et édifices publics

Sur base des soumissions, le BDF a été sélectionné par UPR info² pour participer à la pré-session qu'elle organisait le 15 décembre. A cette occasion, Thérèse Kempeneers s'est rendue à Genève pour présenter la soumission du BDF aux délégués des Etats membres de l'ONU : c'était l'occasion d'expliquer les réalités du handicap en Belgique à un panel d'une vingtaine de diplomates.

Suite aux échanges que ces diplomates auront avec la délégation belge lors de l'examen UPR du 20 janvier 2016, des recommandations seront faites à l'Etat belge par ses pairs. Le BDF espère que certains aspects de sa soumission serviront de base à l'établissement d'une recommandation spécifique par rapport à la situation des personnes handicapées.

2. Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe

La Charte sociale européenne n'est pas un instrument des Nations Unies. Il s'agit d'un instrument du Conseil de l'Europe.

Néanmoins son contenu et le processus d'évaluation qui y est lié s'en rapprochent fortement. C'est ainsi que le BDF a pu se baser sur le contenu de son rapport alternatif UNCRPD pour préparer son projet de rapport alternatif sur la Charte européenne.

Le travail de préparation de ce rapport a été réalisé, au cours du second semestre 2015, par le secrétariat et soumis pour avis à l'ensemble des membres du BDF et aux différents conseils consultatifs existant aux niveaux fédéral et fédérés. Le rapport alternatif sera transmis au Conseil de l'Europe en fin février 2016, après intégration des remarques émises par les organisations membres du BDF.

3. Le suivi de la convention au niveau européen

2015 a été centré sur la finalisation du travail de rédaction du rapport alternatif de l'EDF sur la mise en œuvre de la convention sur les droits des personnes handicapées au niveau européen.

Ce travail a été mené à bien par le secrétariat de l'EDF. Globalement, le BDF peut se montrer satisfait du contenu de ce rapport alternatif.

Par contre, au niveau de la méthodologie, il n'en a pas été autant. Le CA du BDF a dû déplorer un mode de fonctionnement qui ne permettait pas à toutes les organisations membres de l'EDF d'intervenir à chaque étape du processus de rédaction. Cet aspect des choses est expliqué sous le titre « Participation aux instances de l'EDF », car il a des implications sur d'autres dossiers.

² UPR Info : <http://www.upr-info.org>

Le contenu du rapport alternatif de l'EDF avait été arrêté fin décembre 2014. L'année 2015 a donc été placée sous le signe de sa publication, de la définition de la *List of issues* et de la défense de celle-ci devant le Comité des droits des personnes handicapées, à Genève.

1) Publication

Au niveau de la publication du rapport alternatif de l'EDF, il ne s'agissait plus que de la conclusion technique du travail réalisé au cours de l'année 2014. Le rapport a été transmis au secrétariat de l'ONU en mars 2015. Il est disponible en anglais et en format « easy to read »³.

2) Réponse à la *List of issues*

La *List of issues* est un document produit par le Comité des droits des personnes handicapées. La Commission européenne était invitée à y répondre et la société civile avait la possibilité d'y réagir. Cette liste et les réponses reçues ont pour objet d'orienter les experts dans leur lecture du rapport officiel et des rapports alternatifs.

Les réponses à la *List of issues* ont été préparées par le secrétariat de l'EDF, notamment au travers de réunions tenues avec les ONG européennes membres du pilier « ONG » de l'EDF. Elle a ensuite été avalisée par le Comité exécutif de l'EDF avant d'être soumise aux organisations membres de l'EDF.

Cet aspect de la démarche était limité à une période de quelques jours : du 10/06/2015 au 19/06/2015. Pourtant, les réponses de la société civile étaient attendues par le Comité des experts pour fin juillet... L'EDF aurait donc pu laisser un délai plus raisonnable à ses membres pour apprécier les réponses proposées. De facto, cette période limitée rendait impossible une réelle consultation des organisations membres du BDF. C'est donc le Conseil d'administration qui a présenté des demandes d'amendements, mineurs, sur base du travail préparatoire réalisé par le secrétariat.

Les amendements proposés par le BDF ont été pris en compte et intégrés en grande partie à la version finale.

Finalement, suite aux protestations du BDF, l'EDF lui a accordé un délai de réponse supplémentaire de ... 5 jours ce qui ne changeait rien, dans les faits. Le CA a attiré fermement l'attention du Comité exécutif sur le fait qu'il n'était pas normal que les Conseils nationaux n'aient pas été invités à participer à la discussion sur la préparation de cette *List of issues*.

3) Processus de révision

Le processus de révision (*Review process*) est le moment où l'Etat partie, en l'occurrence la Commission européenne, est entendu par le Comité des droits des personnes handicapées. A cette occasion, les experts de l'ONU ont posé toute une série de questions à la délégation de la Commission européenne.

³ http://www.edf-feph.org/Page_Generale.asp?DocID=13854&thebloc=34244

La société civile n'avait pas réellement l'occasion d'intervenir dans cet exercice, si ce n'est au travers d'une déclaration de dix minutes en début de séance.

Les Conseils nationaux n'avaient pas réellement leur place lors de cette étape du processus et le CA du BDF a décidé de ne pas investir en temps et en argent pour être présent à Genève à cette occasion.

Au total, le processus de révision s'est déroulé de manière très positive aux yeux de l'EDF.

Le processus de révision s'est conclu par la remise à la Commission européenne des conclusions du Comité des experts. Ces conclusions sont assorties d'une série de recommandations⁴. La Commission est invitée à y répondre concrètement dans ses politiques et actions. Ce faisant, elle rendra plus efficace la mise en œuvre réelle de la Convention au niveau de l'Union européenne.

4. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

La libre circulation des biens et des personnes est l'un des fondements principaux de la construction européenne. Depuis de nombreuses années, le BDF y attache une grande attention.

L'année 2015 restera peut-être comme l'année charnière en matière d'accessibilité et de mobilité des personnes handicapées en Europe. Lors de la rencontre entre l'EDF, le BDF et la Commissaire européenne Marianne Thyssen, celle-ci s'était, en effet engagée à faire avancer concrètement *l'European Accessibility Act* et la Carte européenne de mobilité (*InclEUsiv card*). Par contre, l'initiative *Access City Award* semble s'essouffler chaque année un peu plus...

a) Carte de mobilité

L'année 2015 s'est avérée fructueuse par rapport à au dossier de la carte de mobilité initié et imposé par le BDF au niveau européen.

Lors de la rencontre entre l'EDF, le BDF et la Commissaire Thyssen, celle-ci s'était engagée à faire progresser ce dossier de manière concrète.

De fait, la Commission a lancé un appel d'offre à hauteur de 1.550.000 € pour apporter un soutien aux Etats membres dans le cadre de la phase de lancement de la carte européenne dans les Etats membres participants.

Plus concrètement, le financement européen devait contribuer à la création des banques de données et des plateformes Internet nationales nécessaire au développement de la carte. Cet appel d'offre devait être conclu fin septembre.

8 pays européens sur les 17 potentiels (il devait s'agir d'un des Etats membres de l'Union ayant participé au groupe de travail du projet sur l'élaboration de la carte européenne d'invalidité) ont répondu à l'appel

⁴ [recommendations from the UN CRPD Committee](#)

d'offre. Il va sans dire que l'implication de la Belgique n'était pas gagnée d'avance : il fallait en effet que les 8 gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale marquent leur accord et assument leurs responsabilités techniques et financières propres. Il fallait aussi un accord inter-gouvernemental de manière à assurer l'intégration du travail préparatoire et l'échange des données nécessaires. Finalement, la Belgique a été retenue parmi les Etats membres bénéficiaires.

Le BDF est satisfait que ses efforts soient ainsi récompensés. Il s'assurera que les conseils d'avis soient impliqués aux différents stades de la mise en œuvre de la carte.

Bien sûr, il aurait été préférable que l'ensemble des Etats membres s'impliquent dans ce projet, mais l'important est que cette première étape concrète soit réalisée. La carte est désormais entrée dans la phase de préparation concrète.

La Commission européenne planche sur une préparation active dès la fin 2015 de manière telle que le système soit opérationnel fin 2016.

Le défi est fameux et relève désormais de la sphère opérationnelle qui échappe au BDF. Il restera évidemment très attentif à ce dossier qu'il a initié au niveau européen. Il veillera à ce qu'il reste dans les priorités élevées de l'EDF, avec pour objectif qu'un maximum de pays rejoignent le processus dans les prochaines années.

b) EU Accessibility Act

Année après année, l'on parlait du lancement par la Commission européenne d'un acte législatif européen sur l'accessibilité (*EU Accessibility Act*). En avril, lors de la rencontre EDF – BDF – Marianne Thyssen, celle-ci avait promis la concrétisation avant la fin de l'année 2015.

Le 3 décembre, date symbolique de la journée internationale des personnes handicapées, c'était chose faite : la Commission européenne déposait son projet de directive pour un acte législatif sur l'accessibilité.

Le dépôt du projet était assorti d'une période de consultation de la société civile de deux mois, trop courte d'autant qu'elle intégrait la période des fêtes de fin d'année. Soit. Le BDF a donc lancé une consultation de ses membres qui se clôturera le 20 janvier 2016.

c) Coordination du jury belge d'« Access.City Award »

Pour la sixième année consécutive, le BDF a assumé la coordination du jury belge du concours *Access.City Award* (ACA) initié par la Commission européenne en coopération avec l'EDF.

Cette année avait pourtant commencé dans une optique tout à fait différente de la part du BDF. Devant l'intérêt relatif manifesté par les grandes villes belges pour la participation à ce concours, le CA du BDF avait demandé à son secrétariat d'interroger l'EDF sur l'utilité réelle de

continuer à investir du temps et de l'énergie au niveau de la coordination de ce processus d'évaluation pour les années à venir.

Un processus d'évaluation avait même été lancé par l'EDF qui l'a soumis à la Commission européenne. En alimentant celui-ci, le BDF avait souligné les problèmes suivants :

- appel à constitution du jury lancé fin juin, une période peu propice pour ce type de processus
- demande envoyée directement par le secrétariat d'ACA aux membres du jury de l'année précédente, ce qui compliquait plus encore le processus de constitution d'un jury équilibré
- taille « plancher » des villes fixée à 50.000 habitants minimum, ce qui limite fortement le nombre de villes potentiellement candidates pour les « petits » pays

La Commission européenne a envoyé une fin de non-recevoir concernant la taille minimale des villes candidates et la société de communication n'ayant pas apporté de solution organisationnelle, le BDF a signifié par courrier qu'il ne souhaitait plus assurer la coordination de l'ACA en 2015.

Cependant, en réponse aux demandes pressantes et répétées de l'EDF et sur base d'une promesse expresse de la Commission européenne d'améliorer le processus de désignation des membres du jury, le BDF a finalement accepté de remplir à nouveau cette tâche.

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de villes belges candidates était en diminution : il n'y avait plus que 2 villes candidates, La Louvière et Liège.

Les villes de Liège et La Louvière ont été nommées par le jury belge pour la participation à la compétition au niveau européen. Elle n'ont pas obtenu de prix à ce niveau.

Ont été primées en 2015 :

- Premier prix : Milan
- Deuxième prix : Wiesbaden
- Troisième prix : Toulouse
- Prix de l'accès à l'emploi : Vaasa (Finlande)

5. Participation aux instances de l'EDF

Tout au long de l'année 2015, le BDF a continué à prendre ses responsabilités au sein des instances de l'EDF.

a) Un travail régulier

Lors de chaque réunion du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, les représentants du BDF et en particulier Gisèle Marlière, sa représentante au CA de l'EDF, ont défendu avec rigueur et conviction les positions préparées de manière collégiale en Conseil d'administration du BDF.

C'est ainsi que des représentants du BDF ont participé aux CA de l'EDF qui se sont tenus à Jūrmala (Lettonie) les 21 et 22 février 2015 et à Bruxelles les 31 octobre et 1^{er} novembre 2015. Ils ont également participé à l'Assemblée générale de l'EDF qui s'est tenue à Varsovie du 30 et 31 mai 2015.

Par son travail régulier, constructif et volontiers critique (dans le bon sens du terme), le BDF est l'un des Conseils nationaux dont la parole compte au sein de l'EDF.

b) Rencontres avec la Commissaire Thyssen

Parmi les rôles que peuvent (ou doivent) jouer les Conseils nationaux, il y a celui de faciliter les contacts entre l'EDF et les Commissaires européens. A ce titre, le BDF a pu jouer les bons offices en obtenant la tenue de deux rencontres avec la Commissaire Thyssen au cours de cette année 2015.

La première rencontre a eu lieu à la Commission européenne, le 20 avril 2015. Le BDF y était représenté par son Président et sa Secrétaire générale.

Le contenu des prises de parole avait été préparé par les secrétariats du BDF et de l'EDF. L'objectif était d'obtenir la promesse d'avancées concrètes sur quelques dossiers plutôt que de rappeler des « grands principes » :

- Mise en œuvre de l'UNCRPD. Madame Thyssen s'y est engagée.
- Faire aboutir le dossier *European accessibility act* (Acte législatif européen sur l'accessibilité ». Madame Thyssen a promis de concrétiser ce dossier d'ici la fin de l'année 2015
- Concrétisation du projet de carte européenne de mobilité. Madame Thyssen s'est engagée à ce que le dossier prenne une tournure concrète au cours de l'année
- Meilleure utilisation des Fonds sociaux européen, dans le respects des critères « ex-ante » concernant l'accessibilité et l'implication des personnes handicapées. Madame Thyssen a pris conscience de l'ampleur des biais existants et a annoncé qu'elle chargerait ses services de veiller à un meilleur respect de ces critères par les Etats membres
- Emploi et lutte contre la pauvreté. Madame Thyssen a confirmé qu'elle n'admettrait pas que les personnes qui se trouvent dans les situations les plus précaires soient laissées à la traîne au profit de la recherche de la croissance
- Enfin, l'EDF a invité la Commissaire à rencontrer le *Board* de l'EDF. Marianne Thyssen a accepté l'invitation

La seconde rencontre aurait donc dû avoir lieu lors du *Board* de novembre, mais pour des raisons logistiques, l'EDF a dû limiter la rencontre au bureau exécutif de l'EDF. Cette seconde rencontre a eu lieu le 29 octobre 2015, à Bruxelles. Plus formelle, cette rencontre a surtout été l'occasion de faire le point sur les avancées réalisées depuis la rencontre d'avril. Le BDF était représenté par son Président.

Fonctionnement de l'EDF

Le début de l'année 2015 a été marqué par l'entrée en fonction de la nouvelle directrice de l'EDF, Catherine Naughton. Le BDF a invité la nouvelle directrice lors de la réunion de CA du 12/02/2015. C'était l'occasion de lui expliquer le mode de fonctionnement du BDF et d'échanger sur les attentes belges par rapport à l'EDF.

Le message du BDF était triple :

1. Le BDF dispose d'un secrétariat, ce qui lui permet d'assurer un suivi des politiques européennes et supranationales, mais ce secrétariat est limité, ce qui l'oblige à effectuer des choix dans l'ensemble des dossiers à suivre.
2. Le BDF regroupe 18 organisations membres et veille à les impliquer le plus possible dans le processus européen. Malheureusement, les délais de consultation laissés par les instances européennes sont généralement beaucoup trop courts et rendent pratiquement impossible une réelle consultation.
3. Le BDF a souvent souligné un relatif manque de clarté ou de transparence dans la manière dont l'EDF fonctionne par rapport à ses membres. Ceci est, sans doute pour une bonne part, lié aux délais trop courts évoqué en point 2.

Catherine Naughton a convenu qu'un effort de rationalisation et de planification serait sans doute nécessaire. De même, une révision des statuts de l'association devra avoir lieu. Cependant, il lui serait difficile de mettre cela en chantier dans l'immédiat vu les échéances en lien avec le rapport alternatif UNCRPD. Elle a exprimé son souhait de mettre cela en chantier en 2016.

Finalement, l'année 2015 a été le théâtre d'une certaine crispation entre le BDF et l'EDF au niveau du mode de fonctionnement de cette dernière, non pas pour des questions de statut, mais bien pour la gestion du dossier « rapport alternatif de l'EDF ».

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, la publication par l'EDF de son rapport alternatif a donné lieu à un résultat de très bonne qualité.

Pour autant, le BDF n'a pas été satisfait de la méthode utilisée pour y parvenir. En effet, le travail a été réalisé selon un processus relativement opaque qui a tenu les « Conseils nationaux » dans un rôle particulièrement passif.

Le mode d'organisation de l'EDF se base sur deux « piliers » : les Conseils nationaux d'une part et les ONG internationales d'autre part. Dans le « pilier Conseils nationaux », il y a un conseil par Etat membre de l'Union européenne. Dans le pilier ONG, il y a les grandes organisations spécialisées par « types » de handicap.

Pour la rédaction de son rapport alternatif, il est apparu que l'EDF travaillait sur le fond de manière quasi exclusive avec le pilier ONG, lors de réunions tenues à Bruxelles, auxquelles les Conseils nationaux n'étaient pas invités. L'EDF ne s'est adressée au « pilier Conseils

nationaux » qu’une fois le texte préparé, discuté, négocié. De plus, il ne lui a été laissé qu’un délai de réaction restreint de 15 à 20 jours. A aucun moment cette logique de travail n’a été discutée lors des réunions des conseils d’administration de l’EDF ni du Comité UNCRPD de l’EDF.

Le résultat de ce mode opératoire a été que les « Conseils nationaux » ont été réduits à un simple rôle d’entérinement du rapport qui avait été préparé sans eux.

Soyons clairs, cela n’a pas eu de conséquence importante en termes de contenu du rapport alternatif. Celui-ci est de bonne qualité et il est vraisemblable que le résultat final aurait été sensiblement similaire si les Conseils nationaux avaient été plus fortement impliqués. Le problème se situe bien au niveau de la méthode. Le BDF n’est pas resté sans réaction par rapport à cet état de fait.

D’abord, il a fallu prendre conscience de la réalité. Cela s’est fait par recoupement d’échanges d’e-mails qui ont fait apparaître que des réunions se tenaient auxquelles n’étaient conviées qu’une partie des organisations membres de l’EDF. Nous étions déjà au mois d’avril.

Lors de l’AG de mai 2015, le BDF a interrogé clairement le Comité exécutif sur la manière d’impliquer les Conseils nationaux dans le processus. A cette occasion, aucune réponse satisfaisante n’a été apportée et aucune amélioration n’est apparue dans les mois qui ont suivi.

Le BDF a donc reposé la question de manière plus tranchante lors du Board de novembre. La discussion a été assez vive et a débouché sur la demande faite par le président au BDF de transmettre, par écrit, ses suggestions pour une meilleure implication des Conseils nationaux.

Il semble que les interventions du BDF aient été suivies de premiers effets : la collaboratrice EDF chargée de la communication interne a également été chargée d’améliorer l’implication des Conseils nationaux.

Le CA du BDF est convaincu qu’il a eu raison d’attirer l’attention de l’exécutif de l’EDF sur l’inadéquation du mode de fonctionnement de l’organisation concernant le dossier du rapport alternatif. Il espère que l’année 2016 sera l’occasion d’une amélioration substantielle en la matière.

c) Les journées européennes de la personne handicapée

Pour rappel, les dernières éditions des manifestations organisées au niveau européen dans le cadre des Journées européennes avaient laissé une impression très mitigée aux représentants du BDF qui y avaient participé. Le BDF avait même écrit à l’EDF en demandant de corriger le tir, sur les 3 points suivants :

- Cohérence du programme
- Qualité des interventions : en termes de contenu, mais aussi en termes de communication
- Efficacité de l’organisation, en particulier au niveau du respect du timing



Heureusement, la Commission européenne avait lancé un processus d'évaluation au cours duquel l'EDF a pu faire valoir les points d'attention du BDF.

Le BDF était représenté par les membres de son secrétariat lors des journées européennes des personnes handicapées co-organisées à Bruxelles par l'EDF et la Commission européenne les 7 et 8 décembre 2015. Le thème de la conférence était centré sur la place des jeunes handicapés dans la société : *Growing together in a barrier-free Europe*.

Il est apparu que les organisateurs ont tiré les conclusions des éditions précédentes de manière efficace. Le niveau global de ces deux journées de conférence était nettement meilleur, tant au niveau de la qualité des interventions qu'au niveau de l'organisation. Tous les intervenants étaient eux-mêmes handicapés ou proches des réalités de vie des personnes handicapées, ce qui a rendu les prises de paroles concrètes et porteuses de messages directs et clairs.

Ces deux journées ont souligné l'importance de faire évoluer la société vers un modèle plus inclusif, tant au niveau de l'accueil de l'enfant handicapé, dès sa naissance, avec un soutien plus efficace à la famille qu'au niveau de la scolarité et de l'insertion professionnelle.

Globalement, ressortait la nécessité d'assurer un accompagnement précoce, spécifique et efficace à chaque personne pour lui permettre de progresser au mieux dans le développement de ses capacités.

L'appel de la représentante du Comité des jeunes de l'EDF a été le suivant : « une action urgente est nécessaire pour la mise en place d'un système scolaire « naturellement accessible ». Les cursus, les infrastructures, les transports, les enseignants doivent être ... accessibles. Il ne faut plus attendre. L'Union européenne ne peut sacrifier une nouvelle génération. Cette conférence doit être l'occasion d'un nouveau bond en avant... »

Il est à noter que la conférence n'a pas cherché à éviter les débats les plus difficiles : la communauté sourde s'est exprimée aux côtés de structures d'enseignements inclusives recourant, notamment, aux techniques cochléaires.

La diversité des situations nationales en matière d'enseignement inclusif ont évidemment été mises en évidence. Mais les tendances générales se dessinent selon les axes suivants :

- Transformation des établissements d'enseignement spécialisé en centres de ressources pour enseignants
- Développement des capacités des écoles
- Eliminations des entraves techniques du cadre éducatif
- Implication directe des élèves, des étudiants
- Focus sur les capacités et compétences plus que sur la « réussite »
- Elimination des stéréotypes basés sur la notion de « normalité »

- Renforcement de la coopération avec les familles
- Le handicap doit faire partie de l'école pour pouvoir faire partie de la société

Enfin, Marianne Thyssen s'est exprimée sur l'action que développe la Commission européenne :

- L'accessibilité assure la pleine participation
- Lancement de l'*Accessibility Act*
- La reprise économique doit permettre la convergence sociale pour tous. L'exclusion sociale nuit au développement économique
- Droits fondamentaux : pleine participation dès le plus jeune âge
- L'accès à l'enseignement est un axe essentiel pour la participation à l'économie
- Adapter les exigences aux besoins du marché ; répondre aux pénuries
- Le programme Erasmus + a été revu, notamment pour permettre une meilleure prise en charge de l'accompagnement de l'étudiant qui suit un cursus à l'étranger
- Le renforcement des liens entre enseignement et emploi
- L'accessibilités aux nouvelles technologies : pilier de l'enseignement inclusif

6. Coopération avec les conseils d'avis

La réalité de l'Etat belge implique que les décisions qui ont une influence sur la vie des personnes handicapées sont prises par les entités fédérale et fédérées concernées. Une coordination informelle en matière de handicap est donc nécessaire, notamment du fait de l'implémentation des textes réglementaires et conventionnels établis au niveau supranational.

En 2011, le BDF avait pris l'initiative de réunir les présidents des structures représentatives des personnes handicapées instituées au niveau fédéral, régional et communautaire. Ce groupe a été intitulé « Plateforme des conseils d'avis ».

Le BDF continue à y participer. Ceci est particulièrement important vu que la mise en œuvre des politiques européennes au niveau belge se fera parfois au niveau fédéral, parfois au niveau régional : la concertation et l'information réciproque sont importantes à ce niveau. Le BDF est représenté dans la Plateforme des Conseils d'avis par son Président, Pierre Gyselinck.

Trois réunions ont eu lieu en 2015⁵. Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Les Fonds sociaux européens

⁵ Ces réunions se sont tenues aux dates suivantes : 2015/03/13, 2015/06/19 et 2015/12/11

- Le rapport alternatif du BDF
- Le lien entre enseignement inclusif et la pauvreté
- L'emploi des personnes handicapées intellectuelles
- Les plans d'action régionaux en matière d'accessibilité des pouvoirs publics
- La carte européenne de mobilité
- La sixième réforme de l'état et notamment les défis liés à la mobilité des personnes au sein de la Belgique et l'accès aux droits
- Les rencontres de délégation conjointes BDF-CSNPH avec les ministres fédéraux (cf. titre 2)

Depuis la fin de l'année 2012, la plateforme NOOZO a été dissoute en Flandre. Il n'y a donc plus de représentant officiel de la Flandre au sein de la plateforme des conseils d'avis. Ronald Vrydag continue cependant à suivre ce groupe de manière informelle pour assurer un minimum de suivi par rapport aux organisations qui avaient créé NOOZO.

De même, le BDF regrette qu'il n'existe pas de conseil d'avis pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la Communauté germanophone de Belgique.

L'ensemble des conseils d'avis expriment le souhait de voir un conseil d'avis se mettre rapidement en place pour les matières qui relèvent de la Région flamande et des Communautés française et germanophone

7. Communication - Sensibilisation

a) Information « grand public »

Contrairement à 2014 qui avait vu la communication du BDF centrée exclusivement sur le « Rapport alternatif », au cours de l'année 2015, la communication du BDF a repris un tour un peu plus varié.

Avec 10 Directo diffusés sur l'année, le BDF a maintenu un rythme de parutions régulier. Les thématiques abordées reflètent bien la répartition des efforts du BDF :

- Diffusion des recommandations du comité des droits UNCRPD
- Assemblée générale du BDF
- Publication du Rapport alternatif de l'EDF
- Rencontre EDF-BDF-Marianne Thyssen
- Droit à l'enseignement
- Protection sociale des personnes handicapées
- Carte de mobilité
- Rencontre avec le Commissaire européen aux droits de l'homme
- Acte législatif européen sur l'accessibilité

- Examen périodique universel

Les Directo sont diffusés désormais vers un total de 2000 personnes.

Les Directo étant diffusés au départ de la plateforme Internet du BDF, il nous est possible d'avoir une vue quantitative de l'évolution du nombre de visites sur le site du BDF :

BDF						
Pays visiteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Belgique francophone	1.916	2.189	2.048	1.988	1.794	0
Belgique Néerlandophone	1.194	1.333	1.858	1.822	2.232	0
Belgique Germanophone	64	46	50	114	186	0
Allemagne	51	49	66	99	121	0
France	76	128	359	307	283	0
Grande-Bretagne	185	133	111	107	266	0
Pays-Bas	64	132	437	535	479	0
USA	619	993	1.326	1.024	1.206	0
Autres pays	122	181	190	216	626	0
Total Général	4.291	5.184	6.445	6.212	7.193	0

Ces données chiffrées sont difficilement exploitables à partir du moment où l'on ne peut déterminer les causes d'une augmentation, comme c'est le cas pour les consultations en Belgique néerlandophone et germanophone, ou d'une diminution, comme c'est le cas pour la Belgique francophone. Il n'empêche que ces tendances différentes sont interpellantes, à partir du moment où l'exploitation du site Internet est exactement similaire en Flandre et en Belgique francophone. Le secrétariat demandera au fournisseur Internet du BDF s'il peut suggérer des outils d'analyse plus fins.

b) Information vers les membres

La partie « *members only* » du site du BDF a été utilisée de manière plus intensive en 2015. C'est ainsi que le travail du Conseil d'administration est désormais alimenté via le site Internet. Il en est désormais de même pour l'Assemblée générale.

Par contre, le secrétariat n'a pas disposé du temps nécessaire pour alimenter son site Internet de manière suffisante. Par ailleurs, un travail a été mené avec le fournisseur Internet pour améliorer l'accès au site du BDF avec les interfaces mobiles.

Internet ne constitue évidemment pas la seule source d'information pour les membres du BDF. Les assemblées générales continueront, bien entendu, à être le lieu privilégié d'information sur l'action du BDF.

Par ailleurs, les responsables des organisations membres du BDF ont régulièrement été informés par e-mail des développements les plus importants aux niveaux européen et supranational.

8. Conclusion

Le fait que le BDF ainsi que ses organisations membres font désormais régulièrement référence aux articles de la Convention, tant dans leur mode de fonctionnement que dans leurs communications constitue un élément important en matière de diffusion de l'esprit de l'UNCRPD.

Nous disposons désormais des recommandations du Comité des droits des personnes handicapées qui correspondent très bien aux attentes qui avaient été exprimées dans le rapport alternatif du BDF.

Deux outils qui pourront s'avérer très utiles pour les organisations membres du BDF dans leurs contacts avec les autorités, pour faire progresser l'inclusion des personnes handicapées dans la société belge.

Il est intéressant de constater l'impact positif qu'a eu le travail réalisé, les années précédentes, pour préparer et remettre son Rapport alternatif sur la mise en œuvre de l'UNCRPD.

Ce travail a impliqué une charge de travail considérable mais il continue à s'avérer très utile à quatre niveaux :

1. Il permet au BDF de répondre de manière fouillée et concertée à d'autres demandes qui relèvent de la thématique « droits de l'homme ». Il sera bientôt temps de plancher sur la mise à jour de son contenu.
2. Il a assuré au BDF une forme de reconnaissance sur la scène internationale pour les matière liées au handicap : travail avec l'associatif international (*International Disability Alliance, UPR Info*), reconnaissance au niveau des instances de l'ONU en charge du suivi national des traités, contacts avec le Conseil de l'Europe, sollicitation en qualité d'exemple de bonne pratique par des Conseils nationaux d'autres pays dans le cadre de la préparation de leur rapport alternatif.
3. Il sert à alimenter un argumentaire particulièrement utile dans les contacts avec les ministres du gouvernement fédéral et des présidents de certains parlements des entités fédérées.
4. Il est utile, enfin, car il alimente un lien entre les associations du BDF et les conseils d'avis existant au niveaux fédéral et fédérés.